



## Appel d'Offres N°02/2021

### Acquisition d'équipements sportifs pour le compte des jeunes dans les centres de détention et les prisons

## Réponses aux demandes d'éclaircissements

#### 1. Eclaircissements concernant l'article 8 du Cahier des Charges :

Les paiements seront effectués 100% à la réception définitive de l'article ou des articles objet de chaque Bon de Commande.

On souligne ici qu'il n'y a pas une réception provisoire et en aucun cas nous avons cité ceci dans le DAO publié. La réception définitive est déclarée lorsque l'article ou tous les articles sont déclaré(s) conformes après Vérification et réception des équipements. S'il y avait des réserves, la réception définitive serait déclarée après la levée desdits réserves. Le paiement aura lieu 30 au plus tard jours après la réception définitive.

#### 2. Eclaircissements concernant l'article 11 du Cahier des Charges

Concernant la possibilité de dépasser le délai de livraison fixé dans le cahier des charges à 45 jours, nous tenons à informer les intéressés par le présent appel d'offres que nous ne nous pouvons pas se prononcer actuellement et que la décision sera prise par la commission d'évaluation selon les offres qui seront parvenues et l'étude des propositions des soumissionnaires

Nous profitons de cette occasion pour rappeler nos chers partenaires que les offres doivent parvenir au bureau d'ordre de CILG VNG International durant les horaires de travail (8h/17h) par voie recommandée ou par rapide poste, sous pli fermé, au plus tard le 21/01/2022 avant 12h et ce à l'adresse suivant :

Immeuble IRIS Rue du Lac Mâlaïren,  
3ème étage, Les Berges du Lac I 1053 Tunisie

Tunis, le 19 janvier 2022  
CILG VNG International  
La Direction